

Guide pratique

A l'usage des gestionnaires, responsables et animateurs d'accueils collectifs de mineurs



Accueillir un enfant en situation de handicap

Septembre 2022



CRAL 87
Centre de Ressources
des Accueils
de Loisirs de la
Haute-Vienne



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Vienne



santé
famille
retraite
services



SOMMAIRE

Introduction	Page 3
Qu'est-ce que l'inclusion ?	Page 4
Approche générale	
Cadre juridique	Page 5
Accessibilité	Page 6
Les modalités d'accueil	
Préparation à l'accueil de l'enfant	Page 7 et 8
Pendant l'accueil de l'enfant	Page 8 et 9
Des fiches pratiques à télécharger	Page 10
Témoignages	Page 11 à 13
Bibliographie	Page 14
Conclusion	Page 15



INTRODUCTION

Les partenaires institutionnels et financiers ont confié au Centre de Ressources des Accueils de Loisirs la mission de faciliter l'accès aux loisirs des enfants et des jeunes en situation de handicap.

- Caisse d'Allocations Familiales Haute-Vienne
- Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
- Conseil départemental
- Mutualité Sociale Agricole du Limousin.

Via son Pôle d'Appui baptisé « Pôle Loisirs Jeunes Handicap », le CRAL :

- coordonne des actions de sensibilisation
- travaille sur les modalités d'accueil de ce public avec les équipes
- accompagne également les familles vers des inclusions individuelles au sein des accueils de loisirs du département

Soucieux de proposer des supports techniques aux responsables de structures, un groupe de travail a été constitué en 2011 pour créer un guide d'accueil : outil pratique et simple dont l'utilisation au quotidien lui donne par conséquent vocation à évoluer.

Suite aux remarques des familles et des professionnels, le CRAL a souhaité mettre à jour ce document avec l'appui et la collaboration d'un nouveau groupe de travail, composé d'acteurs éducatifs.

Aurélie (directrice - ALSH Compreignac), Caroline (directrice adjointe - ALSH Veyrac), Caroline (animatrice - BPJEPS BVL), Julien (directeur - ALSH Aureil), Aurélie (directrice - ALSH St Victurnien), David (responsable du secteur séjours - Ville de Limoges), Pascale (responsable accueil et secrétariat - Ville de Limoges), Laura et Marine (directrices - ALSH Ville de Limoges), Gabriela (animatrice - Centre Social Aristide Briand), Marion (éducatrice jeune enfant) et Heidi (animatrice - CRAL 87).

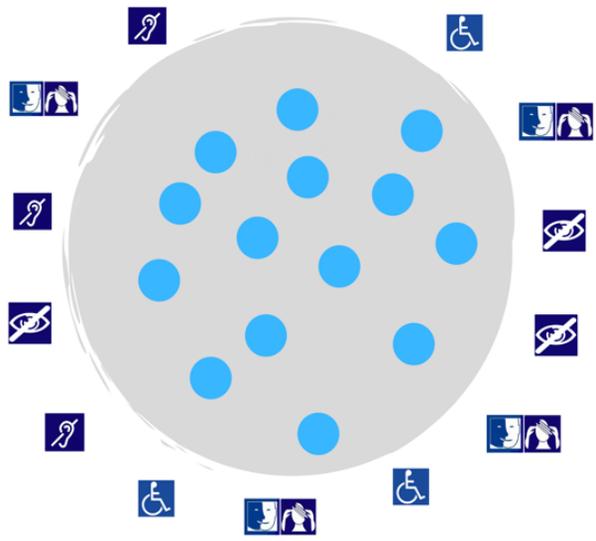
Ce guide vise à :

- Soutenir et informer les gestionnaires, responsables et animateurs de structures dans l'accueil des enfants en situation de handicap, qu'ils soient diagnostiqués MDPH ou non.
- Accompagner les équipes d'animation dans leurs pratiques au quotidien.

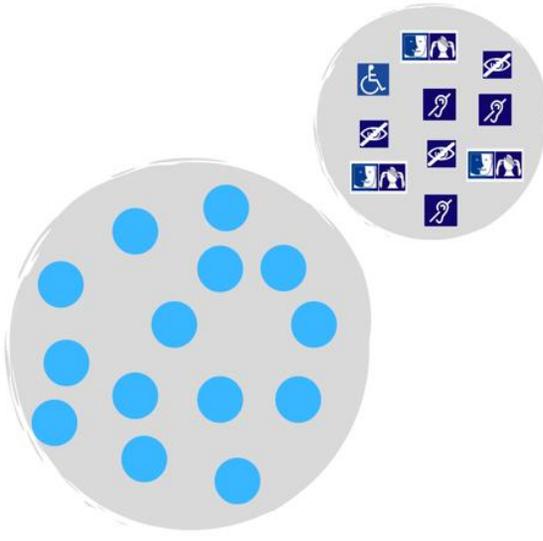


QU'EST-CE QUE L'INCLUSION ?

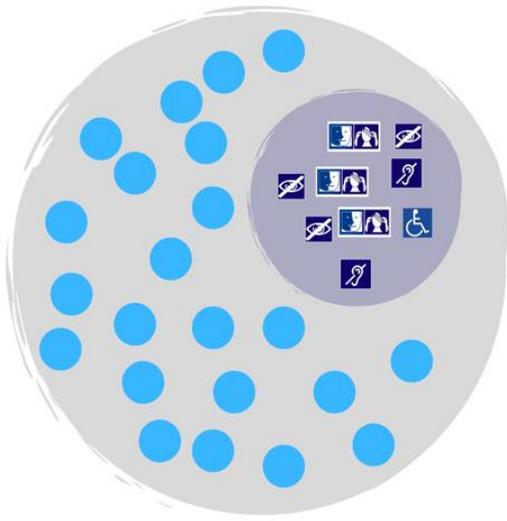
Exclusion



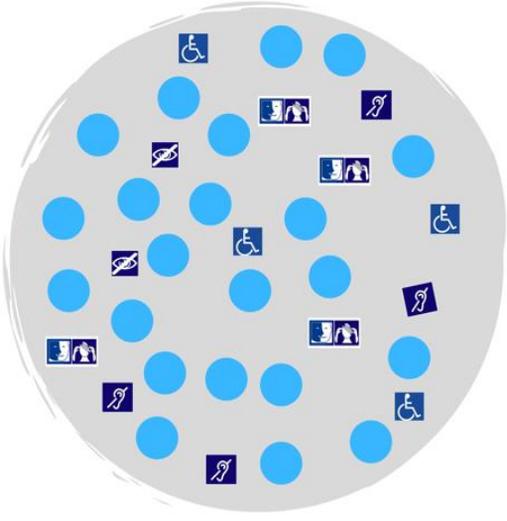
Séparation



Intégration



Inclusion





APPROCHE GENERALE

Cadre juridique

En théorie

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » définit le handicap et donne un cadre réglementaire et des moyens pour parvenir à l'égalité des droits pour tous.

Elle apporte notamment des évolutions essentielles pour répondre aux besoins du public :

- Le droit à compensation en établissement ou à domicile,
- Le droit d'être inscrit en milieu scolaire ordinaire, au plus proche de son domicile,
- L'obligation d'emploi d'au moins 6% de travailleurs handicapés pour les entreprises de plus de 20 salariés,
- L'obligation de mise en accessibilité des locaux et des transports,
- La création des MDPH qui accueillent, informent et accompagnent le public et leurs proches.

L'accès aux loisirs : un droit pour tous

Au même titre que la santé, l'éducation, la formation et l'emploi, l'accès aux vacances et aux loisirs pour tous est un droit fondamental. Ce droit a été inscrit dans **la Loi n°98-657 du 29 juillet 1998** relative à la lutte contre les exclusions, en incluant entre autres les vacances et les loisirs.

Ce droit d'accès « à tout pour tous » est repris dans la loi du 11 février 2005.

Le principe d'accessibilité pour tous, quel que soit le handicap, est réaffirmé.

Et concrètement ?

Les accueils de loisirs ont le devoir de tout mettre en œuvre afin d'accueillir les enfants en situation de handicap dans les meilleures conditions possibles.

En cohérence avec la réglementation, les projets éducatifs et pédagogiques se doivent d'intégrer ce type d'accueil en milieu de loisirs.

**L'enfant en situation de handicap est avant tout un enfant :
on ne peut refuser son inscription.**

Les seuls motifs de refus d'inscription tolérés sont :

- L'incompatibilité avec la vie en communauté,
- L'inadaptation des moyens humains,
- La mise en danger de l'enfant et/ou du reste du groupe,
- Des locaux non adaptés.

En cas de refus d'inscription, les principes de non discrimination, d'égalité de traitement devant le service public, et d'accessibilité sont opposables par les familles.



APPROCHE GENERALE

Accessibilité

En théorie

L'accessibilité ne concerne pas seulement l'accès aux locaux et aux transports pour les personnes en situation de handicap moteur. Il existe une obligation légale à rendre conformes les locaux depuis 2015, mais de manière générale, l'accessibilité : c'est l'accès à tout pour tous.

En septembre 2006, la Délégation Interministérielle aux Personnes Handicapées a défini l'accessibilité :

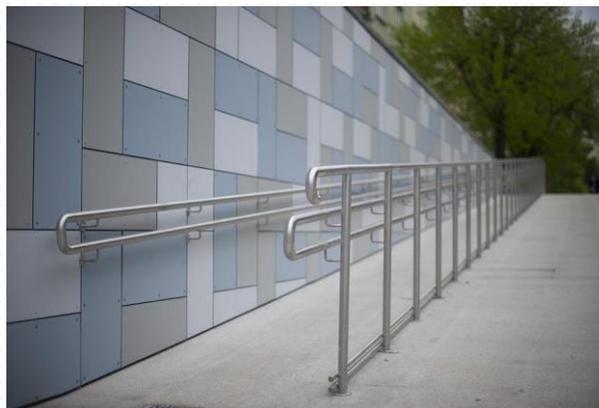
« L'accessibilité permet l'autonomie et la participation des personnes ayant un handicap, en réduisant, voire supprimant, les discordances entre les capacités, les besoins et les souhaits d'une part, et les différentes composantes physiques, organisationnelles et culturelles de leur environnement d'autre part. L'accessibilité requiert la mise en œuvre des éléments complémentaires, nécessaires à toute personne en incapacité permanente ou temporaire pour se déplacer et accéder librement et en sécurité au cadre de vie ainsi qu'à tous les lieux, services, produits et activités. La société, en s'inscrivant dans cette démarche d'accessibilité, fait progresser également la qualité de vie de tous ses membres».

Et concrètement ?

Au niveau de l'accueil de loisirs, l'accessibilité se décline sous différentes formes : les projets (éducatif et pédagogique), les moyens humains, les locaux, l'accès à l'information...

Au-delà de l'aspect réglementaire, l'acceptation des différences permet l'enrichissement de tous : les enfants, les équipes, les familles...

L'accueil de loisirs constitue un espace privilégié de socialisation et de stimulation.





LES MODALITES D'ACCUEIL

Préparation à l'accueil de l'enfant

Le responsable de structure d'accueil

L'accueil d'un enfant en situation de handicap est à prendre en considération dès l'élaboration du projet éducatif de la structure.

Le responsable de la structure se doit de rencontrer au préalable les parents de l'enfant. Dans le cadre de la préparation de l'accueil, il doit prendre connaissance de la situation de l'enfant, travailler avec son équipe d'encadrement et la sensibiliser à ces questions.

↓ [Fiches techniques\Fiche 3 - La posture du professionnel.pptx](#)

L'équipe d'animation

Dès la phase de préparation des programmes, les activités doivent être adaptées à chaque situation de handicap.

Il peut être envisagé de mettre en place un groupe de travail pour approfondir la réflexion avec les différents partenaires concernés et de faire intervenir des professionnels du handicap (ergothérapeute, kinésithérapeute, éducateur spécialisé, psychologue, etc...).

Au-delà de la réflexion sur l'accessibilité, la sensibilisation de tous les animateurs à l'accueil d'un enfant différent est primordiale.

Il est utopique d'envisager une formation sur le handicap pour l'ensemble de l'équipe d'animation. Par ailleurs, si un animateur possède des compétences dans le domaine du handicap (formations, stages, expériences...), il peut être identifié comme personne ressource au sein de la structure.

Il apporte un soutien aux autres animateurs afin d'éviter qu'ils soient démunis lors de l'accueil d'un enfant différent.

↓ [Fiches techniques\Fiche 3 - La posture du professionnel.pptx](#)

Les enfants

L'arrivée d'un enfant en situation de handicap peut générer diverses réactions de la part des autres enfants. L'équipe peut les anticiper en proposant des temps d'animation sur la différence (parcours aveugle, tapis sensoriels, relais fauteuil, débats, échanges...) au cours desquels ils ont l'occasion d'exprimer leurs réticences, leurs angoisses, ou de poser des questions...

Il s'agit de sensibiliser et de préparer ainsi les enfants à un tel accueil.

La sensibilisation auprès des enfants qui côtoient les enfants accueillis en inclusion permet de former les citoyens de demain.

↓ [Fiches techniques\Fiche 5 - Des idées d'activités adaptées.pptx](#)



LES MODALITES D'ACCUEIL

Les familles

La structure doit communiquer sur les possibilités d'accueil d'un enfant différent (adaptation du projet éducatif et pédagogique, affichages, site internet, diffusion auprès des partenaires institutionnels, MDPH, écoles, etc...).

Les familles doivent alors se sentir soutenues, concernées et accompagnées dans ce projet d'accueil.

L'équipe doit aussi se préparer à répondre aux questionnements et diverses réactions des autres familles. Ces dernières peuvent s'interroger sur l'impact d'un tel accueil sur leur propre enfant.

Pendant l'accueil de l'enfant

L'inscription

L'accueil de la famille et les échanges avec celle-ci seront primordiaux. Il s'agira de la mettre en confiance et de profiter de ses conseils pour l'accueil de son enfant au sein de la structure.

Un « livret individuel professionnel/famille » peut être utilisé par l'équipe pédagogique, lors d'un entretien avec la famille, pour les enfants rencontrant des difficultés passagères ou permanentes. Il relate des questions simples de la vie quotidienne permettant d'appréhender l'accueil à venir et d'avoir une base d'échanges commune. Ce document peut être complété de façon dématérialisée ou manuscrite.

L'enfant et sa famille pourront alors bénéficier d'une préparation à l'accueil et être accompagnés lors d'une visite détaillée des espaces où il évoluera.

Ce premier contact avec la structure permettra à l'enfant de visualiser les lieux et d'acquiescer certains repères.

Ce sera l'occasion d'échanger avec la famille sur des conseils de la vie quotidienne.

↓ [*Fiches techniques\Fiche 1 - Livret individuel Professionnel - Famille.pptx*](#)

L'accueil le jour J

Les animateurs peuvent utiliser le temps d'accueil pour donner l'occasion aux enfants de se présenter et d'échanger.

On peut envisager d'utiliser certains outils de communication de manière ludique : présentation de chacun en langue des signes, utilisation de pictogrammes...

Pendant les activités

L'animateur aura un rôle essentiel d'écoute et d'attention auprès de chaque enfant, de façon à favoriser les interactions au sein du groupe. La préparation avec l'équipe d'animation doit permettre de relativiser la notion de réussite d'une activité chez un enfant en situation de handicap.

Il est recommandé de s'attacher davantage à la notion de plaisir, de participation à l'activité, de vécu de l'enfant plutôt qu'au résultat obtenu. Dès la première journée, la direction pourra prévoir des temps d'échanges en équipe pour évoquer les différents moments de la journée qu'il s'agisse de l'animation ou de la vie quotidienne.

Il s'agit de permettre à l'équipe d'aborder ses angoisses, d'analyser et de remettre en question sa pratique, de repenser éventuellement l'accueil...



[Fiches techniques\Fiche 5 - Des idées d'activités adaptées.pptx](#)

La vie quotidienne

Ces moments de la journée seront à intégrer dès la préparation de l'accueil afin que les rôles dans l'équipe soient bien définis. Si nécessaire, une personne pourra être mobilisée plus spécifiquement sur ces temps. Ils demanderont, comme les autres, un sentiment de confiance partagée et un approvisionnement réciproque.

L'accueil du soir

Il s'agit de moments privilégiés d'échanges entre les animateurs et la famille sur le déroulement de la journée, les comportements et attitudes de l'enfant, les éventuelles questions soulevées par l'équipe ou les enfants.

Un carnet de bord peut être envisagé pour assurer le suivi de l'accueil et retranscrire les faits quotidiens.



LES FICHES TECHNIQUES A TELECHARGER

[Fiche 1 : le livret individuel professionnel/famille](#)

[Fiche 2 : les différents types de handicap](#)

[Fiche 3 : la posture du professionnel](#)

[Fiche 4 : comment aménager les espaces ?](#)

[Fiche 5 : des idées d'activités adaptées](#)

[Fiche 6 : Les contacts et partenaires](#)



Des témoignages de directeurs

"Promouvoir la différence" est un des objectifs pédagogiques de notre structure depuis 3 ans maintenant. Il s'agit d'une des valeurs fortes de notre équipe. Avant d'accueillir des enfants porteurs de handicap, nous avons un partenariat avec l'antenne de Beaubreuil de l'APAJH. Durant deux ans, à chaque période de vacances scolaires, nous organisons des échanges entre leur groupe de 12/15 ans et notre groupe de 8/12 ans. Ce projet a permis aux enfants de l'APAJH de faire l'expérience du milieu "ordinaire" sur un temps de loisirs, ainsi que du milieu rural, et à l'inverse nos enfants ont pu vivre de l'intérieur la réalité quotidienne des enfants porteurs de handicap. Cette expérience a été riche pour tout le monde, enfants comme professionnels car animateurs et éducateurs ont pu échanger sur leurs expériences et pratiques professionnelles. »

Isabelle LACROIX, directrice de l'ALSH du SIEPEA

« L'accueil d'enfants porteurs de handicaps fait partie des valeurs que nous défendons à l'accueil de loisirs. Depuis maintenant un peu plus d'un an nous accueillons des enfants avec différents types de handicap. Ces accueils ont été préparés en amont avec les familles et l'équipe. Les enfants sont également sensibilisés à la différence et se montrent bienveillants à leur égard. Nous faisons un suivi plus particulier pour nous assurer que l'accueil de l'enfant se fasse dans de bonnes conditions. Nous pouvons également échanger avec les différents partenaires tels que les éducateurs afin d'ajuster au besoin notre prise en charge. »

Caroline BIGEAULT, adjointe de l'ALSH du SIEPEA

« Un jour, une maman entre dans mon bureau pour inscrire 3 de ses 4 enfants pour l'été. Je lui demande pourquoi elle n'inscrit pas S., une des enfants âgée de 6 ans, sa réponse semble naturelle : parce qu'elle est handicapée. Ce jour-là, j'ai dit à cette maman que nous l'accueillerons en pensant un accueil spécifique coconstruit avec elle. J'ai surtout pris conscience ce jour-là de tout ce que j'avais pu lire sur le parcours difficile des parents d'enfants en situation de handicap. S. a été ma première vraie rencontre avec le handicap : des tâtonnements, des découvertes, des jours un peu difficiles et d'autres touchants et drôles. Bref ma première aventure inoubliable. Elle disait nous "mettre la tête à l'envers" : c'est vrai, mais elle m'a tout appris. J'ai ensuite pris conscience de la richesse des différences, de l'importance de s'ouvrir aux autres. Les parcours des parents d'enfants en situation de handicap sont semés d'embûches, et nous, acteurs de l'animation, nous ne pouvons que les aider à les enjamber ou créer des ponts en équipe et en réseau pour que leur chemin soit moins difficile.. »

Aurélie, directrice ALSH ST Victurnien



Des témoignages d'animateurs

« En arrivant à BVL, je me suis retrouvée à m'occuper d'un petit atteint d'autisme en plus de mon groupe. En étant sans formation, j'ai dû me renseigner auprès d'éducateurs spécialisés pour savoir comment l'aider et éviter ses crises qui étaient très violentes envers les autres enfants (étranglements, violences physiques, etc....). Après 2 ans d'observation, nous avons réussi à l'aider avec son AESH qui est venue à notre rencontre à plusieurs reprises ».

Caroline, animatrice Beaubreuil Vacances Loisirs

L'ALSH de Beaubreuil Vacances Loisirs et l'IEM de Grossereix ont développé un partenariat depuis plusieurs mois.

« Ce partenariat a permis à tous les enfants de vivre des moments de cohésion, le tout dans la bienveillance. Les échanges entre tous les professionnels concernés ont eux aussi permis de sensibiliser tout le monde à l'inclusion des enfants en situation de handicap ».

Chérine, éducatrice à l'IEM de Grossereix

Des témoignages de partenaires

« Conformément aux orientations nationales en matière d'enfance et de jeunesse, la CAF de la Haute-Vienne s'engage à favoriser l'accessibilité aux enfants porteurs de handicap en poursuivant son engagement technique et financier auprès du Pôle Loisirs Jeunes Handicap (PLJH) mais également en apportant un soutien financier aux projets d'accueil d'enfants porteurs de handicap en ALSH.

La CAF de la Haute-Vienne accompagne et soutient, depuis 2010, le développement du Pôle Loisirs Jeunes Handicap sur le département.

Véritable service de proximité pour les familles et les structures, le PLJH aide à faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap à travers ses différentes missions ».

Yohan BONNET, chargé de conseil et développement jeunesse – CAF 87



Des témoignages de familles

« Je me présente Céline, maman de deux garçons, un de 10 ans et un de 8 ans, tous les deux diagnostiqués TSA (...). Il y a quelques années, nous redoutions de mettre nos garçons en centre de loisirs du fait de leur handicap (...). J'ai pris un rdv avec le directeur de l'ALSH de Aureil « les pépites d'or », nous avons discuté des possibilités d'accueil, et à ma grande surprise, l'échange avec cette personne, m'a permis de me sentir bien en tant que maman, mais aussi de donner du sens à l'inclusion de mes enfants (...).

Le directeur et l'animatrice étaient enthousiastes pour accueillir mes enfants, attentifs, à l'écoute des besoins spécifiques. Au début, mon grand a fait une adaptation avec son éducatrice SESSAD, ce qui a permis de le mettre en confiance et aux personnels de l'établissement d'échanger sur son handicap (...). Depuis quelques années maintenant, mes garçons sont épanouis et demandeurs d'y aller à chaque période de vacances scolaires... C'est toujours un plaisir pour ma part, d'échanger, de discuter avec les animateurs et de voir le sourire rayonnant de mes garçons.

Les groupes sont relativement petits (gros point positif), ce qui permet aux animateurs comme aux enfants d'avoir toute l'attention qu'ils méritent. De plus les enfants accueillis au centre sont bienveillants avec les enfants porteurs de handicap, une animation autour de la différence, du respect de l'autre, se fait avant chaque grandes vacances. Ce qui permet une inclusion en bonne et due forme.

Je remercie avec beaucoup d'émotion les équipes du centre de loisirs, qui ont permis à mes garçon de se sentir bien, et ce qui me permet aussi en tant que maman, d'avoir pu trouver un endroit calme et serein où je peux les laisser en toute confiance. »

Céline J.

« Je suis un papa d'une petite fille sourde, depuis sa naissance. Pas facile dans nos débuts de parents, nous n'y connaissions pas grand-chose. Notre puce a été très bien accueillie à l'école maternelle. Mais nous avons des réticences vis-à-vis du centre de loisirs... Après une rencontre avec la directrice, nous avons vu le bout du tunnel. Des discussions, des échanges riches, une rencontre avec toute l'équipe, une visite, un accueil progressif.. Tous ces éléments nous ont permis de faire confiance aux professionnels de la structure. Nous ne voulions pas qu'elle boive nos angoisses ! »

Paul B.



BIBLIOGRAPHIE

Des guides

- Guide Ministère de la Jeunesse et des Sports / Ministère de l'emploi et de la solidarité : « Sensibilisation à l'accueil des enfants et des jeunes mineurs handicapés » - Formation au BAFA et au BAFD - Avril 2002 <http://www.jeunesse-sports.gouv.fr/IMG/pdf/bafa.pdf>
- Guide Méthodologique Familles Rurales – Fédération départementale de la Sarthe : « L'accueil d'enfants en situation de handicaps dans les centres de loisirs sans hébergement et dans les centres de vacances et de loisirs de la Sarthe » - Juin 2005.
- Guide méthodologique JPA : « Accueillir une personne handicapée en centre de vacances et de loisirs »
- Boîte à outils CEMEA : « Accueil des enfants handicapés en CVL »
- LE HANDICAP CHEZ LES ENFANTS ET LES JEUNES réalisé par l'UNICEF : [fiche_thematique_handicap.pdf\(unicef.fr\)](fiche_thematique_handicap.pdf(unicef.fr))

Des revues

- « Des vacances enrichissantes et inoubliables pour Xavier » - Danièle ERASTE, Revue de l'APAJH N° 66, juin 2000.
- « Des vacances réussies en intégration » - Marianne BOYER, Mou'ance n°86, 2000.
- « L'accueil des enfants handicapés dans les CLSH » - par Jean François FERRAILLE de chez Territorial Editions – Mars 2009

Des ouvrages pour les enfants

- « Une petite sœur particulière » - HELFT- Illustrations Madeleine BRUNELET - Actes sud junior – Les histoires de la vie - Ce livre évoque le difficile parcours d'un enfant handicapé (la trisomie 21) et de ses proches.
- « Un petit frère pas comme les autres » - DUVAL Marie-Hélène – Bayard 1993, Les belles histoires. De 3 à 7 ans. Lili-Lapin a un gros souci, son petit Doudou-Lapin a beau grandir, on dirait qu'il reste un bébé.
- "Mon drôle de petit frère« - Elizabeth LAIRD – Gallimard Jeunesse, Folio junior, 1997. Ce roman, destiné aux jeunes à partir de 10 ans, met en scène Anna et son petit frère handicapé. Elle doit apprendre à l'accueillir et à l'accepter ainsi que ses parents et sa petite sœur.
- « Le lapin à roulettes » (sur le handicap moteur) de Grégoire Solotareff aux Editions L'école des loisirs. Il y avait une fois un lapin qui n'était pas tout à fait comme les autres : son nom était Jil. Il avait appris à se servir de deux bottes munies de petites roues et de freins. Car ses jambes ne marchaient pas. Tout le monde l'appelait le lapin à roulettes. Un jour, Jil partit faire un tour un peu plus loin que d'habitude....
- « Hou ! hou ! Simon ! » (sur les troubles de l'attention) - Brigitte Marleau - Editions Boomerang jeunesse . Avant de savoir que j'avais un trouble de l'attention, je ne me trouvais pas bon. Maintenant, je sais que je suis très intelligent et que j'ai du talent. Mon cerveau à moi a des difficultés à se concentrer sur une seule chose à la fois. C'est un peu comme avoir dans la tête... des petits papillons.

Un blog à découvrir

www.papachouch.com - Papa des temps modernes, il aborde les différences avec humour et beaucoup d'ingéniosité. Auteur de Textes et citations, il est suivi par 600000 abonnés.



CONCLUSION

Les structures de loisirs sont des lieux propices à l'épanouissement, la sociabilisation, l'acquisition de l'autonomie mais aussi à la transmission de valeurs telles que le respect et l'acceptation de la différence.

C'est grâce à cette diversité, si riche pour notre société, que nous mettons tout en œuvre pour lutter contre les préjugés et favoriser le vivre ensemble.

Pourquoi alors ne pas considérer le handicap comme une différence parmi tant d'autres ?

« Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences. »

Françoise DOLTO